



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 48

2 décembre 1970

REMETTONS LA POLLUTION À SA PLACE

Extraits d'un récent discours prononcé par le ministre des pêches et des Forêts, M. Jack Davis, à la douzième réunion annuelle d'étude sur les relations Canada-États-Unis, à l'Université Columbia:

... Ici sur la terre, nous avons une mince couche de sol, d'eau et d'air qui nous est propre. Nous avons nos plantes et nos animaux. Nous avons un environnement qui est en transformation continuelle et sans cesse renouvelé par des organismes vivants de toutes sortes.

Suivant un nombre infini de cycles de naissances, de morts et de décompositions, notre communauté terrestre continue d'aller de l'avant. Elle se renouvelle elle-même. Ses atomes de carbone, son oxygène, son azote et ses composés de phosphore font des tours et des tours. Ils sont en recyclage continu et il n'y a pas de déchet; c'est la caractéristique de l'ordre naturel des choses sur notre terre qu'il fait lui-même sa propre toilette.

Mais les hommes sont pris dans l'engrenage. Ils deviennent de plus en plus nombreux et l'existence de cette multitude croissante sur la biosphère terrestre est de plus en plus inquiétante. Ils produisent sans cesse davantage et leur pouvoir de destruction progresse à grandes enjambées.

Nous éparpillons nos substances de création humaine. Elles brisent les cycles vitaux et tarissent les sources d'où nous tirons notre subsistance. Nous semons inconsciemment les germes de notre propre destruction. Nous souillons le monde même où nous vivons.

LIMITES DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION

L'homme n'est peut-être pas le maître absolu de tout ce qui l'entoure. Mais il peut avoir un grand pouvoir. Il peut essayer de comprendre les systèmes vitaux qu'il voit autour de lui. Il peut les influencer. Il peut les améliorer de cent manières différentes.

Il est possible que nous n'arrivions jamais à comprendre parfaitement la nature. Nous ne saurons jamais la signification de la vie elle-même. Mais nous pouvons décrire ses activités et obéir à ses impératifs. Par une étude soigneuse et une meilleure gestion nous pouvons accroître la qualité de notre environnement, nous pouvons mettre un terme à la dégradation de nos ressources et nous pouvons au contraire nous intéresser à leur renouvellement.

L'approche scientifique nous a bien servis dans le passé et elle peut nous être très utile dans l'avenir. Mais la spécialisation par elle-même est une malédiction. Elle nous a déjà plongés dans des ennuis. Nous devons avoir plus d'envergure dans notre approche de l'expansion industrielle, de la planification urbaine et de l'utilisation de nos loisirs.

L'ÉCOLOGIE: UN MAÎTRE IMPITOYABLE

Nos projets devront être subordonnés à de nouveaux impératifs. Dans le passé ils ont dû se plier à des impératifs physiques et économiques. Dans l'avenir

SOMMAIRE

Remettons la pollution à sa place	1
La Justice et la Vérité révélées.....	3
Honnêteté embarrassante	4
Aide technique à l'Amérique latine	4
La santé mentale en 1969	4
La rivière Nelson et Kettle Rapids	5
L'assurance-maladie au Québec	5
Les Jeux d'hiver à Radio-Canada	5
L'industrie aide les malades mentaux	6
Perspectives d'investissement (1971).....	6
En mémoire d'un grand ethnologue et explorateur (Suite du numéro précédent) 7	

il va leur falloir de plus en plus se plier à des impératifs écologiques.

Les "écosystèmes", comme les systèmes économiques, sont des cercles fermés. Ils sont complets en eux-mêmes. Ils s'équilibrent d'eux-mêmes. Ils réagissent aux pressions extérieures et l'excès de manipulations peut les détruire. Une banqueroute peut n'être pas aussi terrible que la guerre chimique, mais ce peut être néanmoins une expérience terrible.

Les "écosystèmes", comme les systèmes économiques, ont leurs récompenses et leurs sanctions. Ils récompensent ceux qui les comprennent et ils pénalisent les négligents. Ils récompensent ceux qui essaient de comprendre le système et ils pénalisent ceux qui essaient de les plier à leur convenance.

Je connais, par exemple, quelques industriels qui croient que la pollution peut continuer pendant des années. Ils parlent de la capacité d'assimilation des océans et de l'atmosphère. Mais ils se trompent. Ils se trompent parce que la capacité d'absorption de nos systèmes naturels est limitée. Ils se trompent à cause de l'effet synergique des éléments de pollution s'ajoutant les uns aux autres. Et ils ont tort parce qu'il est plus facile et moins cher de s'occuper de la pollution à sa source.

LE CONTRÔLE MONDIAL DE LA POLLUTION

Les éléments de pollution, malheureusement ne respectent pas les frontières établies par l'homme. Le vent leur fait traverser des continents entiers. On les déverse à la mer et ils aboutissent aux confins de la terre. On a trouvé des émanations des cheminées d'usine du nord de l'Angleterre, dans les lacs suédois. Il y a eu, en Ukraine, des retombées de suie venant de la Ruhr. On a retrouvé du DDT utilisé par les fermiers de l'Oklahoma dans la chair des oiseaux de l'Antarctique. Du mercure déversé par des fabriques de chlore et de soude caustique dans la Prairie canadienne a été trouvé dans les baleines de la baie d'Hudson.

La distance n'est plus une barrière et nous sommes tous solidaires, que nous le voulions ou non. Nous avons des problèmes communs appelant des solutions communes. Nous avons tous intérêt à combattre la pollution. Les marchés communs sont maintenant chose courante sur le plan économique. Mais ils ne seront rien devant le front commun de l'environnement où l'homme aura à livrer bataille dans les années soixante-dix.

Nous avons déjà besoin d'un réseau mondial de stations de contrôle. Il en faut pour contrôler notre eau, notre air et notre sol. En retour, un système global de contrôle amènera à des normes communes. Les normes communes demanderont des mesures communes pour lutter contre la pollution. Les refuges locaux offerts à la pollution disparaîtront et seront remplacés par des relations de bon voisinage entre les pays. En gardant nos éléments de pollution pour nous-mêmes, non seulement nous donnerons un bon exemple aux autres, mais nous servirons aussi les intérêts supérieurs de l'humanité.

LES POISONS DOIVENT ÊTRE RECYCLÉS

J'ai déjà parlé des nouvelles substances étrangères. L'homme en introduit plus de 500 chaque année dans son environnement terrestre. Beaucoup d'entre elles sont des poisons. Ce sont des ennemis de la vie. Elles peuvent tuer, mutiler ou modifier les êtres vivants qui nous entourent. Elles peuvent le faire de façon insidieuse. Elles peuvent le faire pendant longtemps avant que nous nous rendions compte de ce qui se passe. Et alors il peut être trop tard.

Il nous faut donc être vigilants. Très vigilants, en vérité. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour éliminer ces substances avant qu'elles ne paraissent sur le marché. Ou bien les éliminer, ou bien les recycler, et les réutiliser ensuite. C'est la seule solution du point de vue biologique.

Sans doute, le recyclage exigera des usines plus grandes et un équipement plus important. Il faudra davantage de tuyauteries et d'employés. Le produit final de l'industrie coûtera plus cher au consommateur. Mais presque tout le monde est prêt à payer ce prix. Ils sont prêts à subventionner une politique d'assurance qui restituera les éléments de pollution à leurs propriétaires, c'est-à-dire à l'intérieur des usines elles-mêmes.

D'ailleurs le prix ne sera pas tellement élevé. Un supplément de conduites et d'employés pourront majorer de cinq pour cent le prix d'un nouveau produit. Mais les accords sur les salaires peuvent compenser cette augmentation en une seule séance de négociation. Les gains de productivité peuvent en deux ou trois ans compenser les déboursés occasionnés par le recyclage. Certains déchets industriels peuvent être convertis en sous-produits utiles et une meilleure gestion apporte souvent elle-même sa propre récompense.

L'INDUSTRIE DOIT TRAVAILLER PROPREMENT

Aux industriels qui sont parmi vous, laissez-moi dire ceci: J'ai une grande confiance dans notre système d'entreprise privée. J'ai une grande confiance dans la capacité de l'industrie de s'acquitter de n'importe quelle tâche. L'industrie est efficace, elle est capable.

C'est pourquoi je préférerais que l'industrie nettoie elle-même son propre gâchis plutôt que de voir ce travail fait aux dépens du public.

Mais il y a aussi une raison physique. Nous devons nous occuper des déchets quand ils sont le plus concentrés. Nous ne devons pas attendre qu'ils soient répandus aux quatre vents ou déversés dans les égouts locaux pour s'y concentrer de nouveau. Nous pouvons éviter cette difficulté en recyclant les poisons dans l'enceinte de l'usine.

Je ne m'attaque pas à la seule industrie de l'Amérique du Nord, comme si elle était la seule coupable. En URSS l'industrie se heurte au même problème, et, la pollution est maintenant, dans ce pays, la question numéro un. C'est devenu une question "politique" dont les chefs soviétiques doivent s'occuper du mieux qu'ils peuvent.

LA JUSTICE ET LA VÉRITÉ RÉVÉLÉES



La Vérité

Après un demi-siècle passé dans les coins sombres d'un entrepôt de l'État canadien, la Justice et la Vérité voient enfin la lumière du jour. A la mi-août, les deux statues de bronze, hautes de dix pieds, étaient installées sur leur socle, de chaque côté de l'escalier principal qui conduit à l'édifice de la Cour suprême à Ottawa.

Plusieurs fois au cours des travaux d'installation des statues, les hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics se sont demandé si la Justice et la Vérité occuperaient jamais la place qui leur revenait. Les retards se succédaient même si les ouvriers travaillaient tout le jour et jusqu'aux petites heures de la matinée pour terminer leur tâche.

Les problèmes commencèrent lorsqu'un camion transportant 12 tonnes de granit blanc de la plaine de Beebe (Québec) tomba en panne et arriva à Ottawa avec douze heures de retard. Ensuite on découvrit que les trous creusés dans les socles pour recevoir



La Justice

les boulons de scellement des sculptures avaient été percés au mauvais endroit et le nouveau perçage occasionna un nouveau retard.

On n'était pas au bout de ses peines. Un levier de levage en acier trempé se plia comme un bâton de réglisse mou lorsqu'une grue essaya de hisser le premier socle pour l'installer à sa place. Pendant ce temps, la Justice et la Vérité attendaient patiemment, le regard tourné vers le ciel, couchées et enchaînées dans deux camions. Enfin, avec 47 ans et 24 heures de retard, elles étaient hissées sur leur socle, où elles se tiennent aujourd'hui, le regard immobile, dominant la pelouse de la Cour suprême.

ORIGINE DES TRAVAUX

A l'origine, les deux statues devaient faire partie d'un monument à la mémoire du Roi Édouard VII. En 1912, le ministère des Travaux publics accorda au sculpteur, Walter S. Allward, de Toronto, aujourd'hui

décédé, un prix de \$35,000 pour le monument. La Vérité et la Justice, moulées en plâtre en 1920, sont les seules pièces du monument à avoir été terminées. Le reste du monument demeura inachevé car en 1922, M. Allward reçut la commande de créer le monument de Vimy. La Vérité et la Justice furent coulées dans le bronze pour mieux se conserver, placées dans des caisses de bois et finalement déposées dans un entrepôt du ministère des Travaux publics.

M. Allward sculpta la statue allégorique de la Justice debout, dans une attitude patiente, les bras croisés et posés sur la garde d'une longue épée. La force et la puissance se dégagent de la sculpture, mais le visage a une expression de tendresse indéfinissable.

La deuxième statue, la Vérité, présente au monde le grand livre de la connaissance sur lequel est inscrit son nom en latin, *Veritas*. M. Allward avait choisi la Vérité et la Justice pour orner le monument commandé parce qu'il espérait que "Grâce à la vérité et à la justice, la guerre cesserait et la paix descendrait sur toute la terre".

Bien des années plus tard, en 1969, les deux sculptures étaient découvertes dans l'entrepôt, examinées et photographiées. Pendant son long entreposage, la Justice avait perdu la garde de son épée. Eleanor Milne, chef des travaux de sculpture de l'édifice central du Parlement, en modela une nouvelle en argile et la fit couler dans le bronze de façon à ce qu'elle s'adapte à la statue. Après avoir passé en revue les emplacements possibles pour l'installation des deux statues, le Comité consultatif des arts du ministère des Travaux publics proposa de les placer à l'entrée de la Cour suprême. Le Juge en chef et la Commission de la capitale nationale donnèrent leur accord et c'est ainsi que la Justice et la Vérité prirent la place qui leur convenait le mieux.

HONNÊTÉTÉ EMBARRASSANTE

L'honnêteté a causé un embarras dernièrement, dans un restaurant de Bournemouth, en Angleterre, lorsqu'un client du temps de la guerre est venu du Canada pour régler une dette en souffrance depuis 27 ans.

En 1943, un officier, connu seulement sous le nom de Commandant d'aviation Jamieson, prit un repas dans ce restaurant et s'aperçut après le repas qu'il n'avait pas son portefeuille sur lui. Il promit, en homme d'honneur et en officier, de revenir payer, et le serveur le crut sur parole.

C'est cette année seulement que l'officier put retourner en Angleterre. Après avoir dégusté un rôti d'agneau, il appela le maître d'hôtel, Victor Hempel, lui donna dix shillings et six pence pour le repas, ajouta dix shillings pour celui qu'il avait pris en 1943, et s'en alla.

Le gérant du restaurant, M. Martin Laws raconte: "Vic était ébahi. Le déjeuner ne coûtait certainement pas 10 shillings à cette époque-là. Peut-être voulait-il nous donner un pourboire en même temps."

PROBLÈME DE COMPTABILITÉ

Il a aussi donné un problème au restaurant. M. Laws rapporte: "Nous sommes dirigés par le conseil et nous avons un système de comptabilité très serré. Aucune somme d'argent ne peut être versée si elle n'est pas accompagnée d'une facture. Maintenant, nous allons devoir fouiller dans nos dossiers de 1943 pour y trouver la facture en souffrance et entrer la somme dans les comptes de cette année-là..."

AIDE TECHNIQUE À L'AMÉRIQUE LATINE

Des hauts fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international accompliront, pendant les prochaines semaines, des missions d'étude en Colombie et au Pérou pour tracer les grandes lignes du programme canadien d'aide technique bilatérale dans ces pays. Ils poseront ainsi les premiers jalons d'un programme élargi d'assistance à l'Amérique latine, conformément aux décisions énoncées, il y a quelque mois, dans la Déclaration de politique étrangère intitulée "Politique étrangère au service des Canadiens".

Une première équipe de l'ACDI s'est rendue en Colombie du 15 au 27 novembre, une deuxième au Pérou, du 27 novembre au 11 décembre, et d'autres iront, au début de 1971, visiter le Brésil et l'Amérique centrale.

Ces missions verront à découvrir les secteurs où les ressources techniques canadiennes peuvent être le plus avantageusement employées. Elles s'intéresseront notamment aux besoins dans les domaines suivants: agriculture, forêts, pêche, éducation et promotion des collectivités rurales et urbaines.

Des fonds permettant de subventionner une assistance technique, notamment par l'envoi de techniciens et conseillers, et l'accueil au Canada de stagiaires et boursiers ont été prévus pour aider au développement des ressources humaines des pays de l'Amérique latine.

Ce nouveau programme, qui s'ajoute à l'aide fournie depuis 1964 par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement, va faire plus que doubler les crédits d'assistance canadiens affectés actuellement à l'Amérique latine.

LA SANTÉ MENTALE EN 1969

En 1969, 92,885 malades ont été admis dans les établissements psychiatriques, soit une augmentation de 5%.

La moitié de ces malades étaient admis pour la première fois. Chez les hommes, l'âge médian était de 37 ans et le diagnostic le plus commun, l'alcoolisme. Chez les femmes, l'âge médian était de 36 ans et le diagnostic le plus commun, la névrose.

Sur les 92,075 malades sortis de ces établissements en 1969, 56% avaient été hospitalisés moins d'un mois, 31% d'un à quatre mois, et 6% de quatre à douze mois.

LA RIVIÈRE NELSON ET KETTLE RAPIDS*

La rivière Nelson, qui se jette dans la Baie d'Hudson, draine un territoire de 440,000 milles carrés au Manitoba, y compris les 9,400 milles carrés du Lac Winnipeg. L'Hydro-Manitoba procède présentement à l'aménagement de la Nelson, l'une des plus grandes rivières d'Amérique, à 500 milles au nord de Winnipeg.

La première phase de cet aménagement comprend la construction d'une centrale de 1.2 million de kilowatts à Kettle Rapids et celle, s'il y a lieu, d'un ouvrage régulateur à l'embouchure du Lac Winnipeg. L'Hydro-Manitoba prévoyait également détourner le cours de la rivière Churchill, un affluent de la Nelson, vers celle-ci en amont de Kettle Rapids. Le présent gouvernement de la province a décidé de suspendre l'exécution de ces plans pour en étudier d'autres. Les plans à long terme de l'Hydro-Manitoba prévoyaient la construction sur la rivière Nelson, entre le Lac Winnipeg et la Baie d'Hudson, de dix centrales d'une puissance totale de près de 7 millions de kilowatts.

La construction de la centrale de Kettle Rapids a débuté en 1966; les quatre premiers de ses dix groupes générateurs doivent entrer en service en 1971. Le barrage principal de terre et d'enrochement,



Le barrage de Kettle Rapids en construction.

auquel sont intégrés la prise d'eau de la centrale et un déversoir, aura une longueur de 5,200 pieds et créera une hauteur de chute nette de 100 pieds. Le chantier de la centrale est à deux milles seulement de la voie ferrée du chemin de fer de la Baie d'Hudson, la seule voie d'accès terrestre vers le Nord du Manitoba.

**(Quatrième article sur les centrales hydro-électriques du Canada.)*

L'ASSURANCE-MALADIE AU QUÉBEC

Déjà plus de 95 pour cent des Canadiens sont maintenant protégés par un système d'assurance-maladie, a déclaré M. John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette déclaration était faite lors de l'envoi de la première avance mensuelle, soit \$11,284,400, comme contribution du Fédéral au Régime de l'assurance-maladie du Québec. Ce premier versement fut adressé au ministre provincial de la Santé, M. Claude Castonguay.

Québec devient ainsi la huitième province à adhérer au programme, et ce, depuis le 1er novembre. Les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, de même que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont encore étrangers aux avantages dont jouissent plus de 20 millions de Canadiens.

Le Gouvernement fédéral verse aux provinces une avance mensuelle fixée à environ 90 pour cent du montant de sa participation. Au terme de chaque année fiscale un rajustement s'établit d'après le coût total du Régime. Tant que toutes les provinces et les Territoires, n'auront pas adhéré au système, il il faudra prévoir de légères modifications aux versements du Fédéral.

LES JEUX D'HIVER À RADIO-CANADA

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, et le président de la Radio-Canada, M. George Davidson, ont signé récemment une entente accordant à la Société l'exclusivité des droits pour la diffusion nationale, à la radio et à la télévision, des Jeux de 1971 à Saskatoon.

Lors des premiers Jeux d'hiver qui avaient lieu à Québec en 1967, de même que lors des premiers Jeux d'été à Halifax-Dartmouth en 1969, la diffusion des reportages à la radio et à la télévision aux réseaux français et anglais avait été réalisée en direct par les services de Radio-Canada.

La diffusion des Jeux qui se dérouleront du 11 au 22 février 1971 à Saskatoon, représente quelque quinze heures d'émissions à la télévision française et anglaise; quant aux reportages radiophoniques, Radio-Canada prévoit y consacrer plus de sept heures de diffusion.

La formule adoptée pour la tenue des Jeux du Canada permet d'organiser d'importantes manifestations sportives tous les deux ans, chacune donnant lieu à des épreuves dans toutes les disciplines et alternant entre les sports d'hiver et les sports d'été.

Une entente est intervenue selon laquelle les frais d'aménagement sont partagés entre les trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial et les municipalités). Toutefois, en vertu des dispositions de cet accord, le gouvernement fédéral assume les plus importants des frais qui auront été engagés.

M. Munro a fait remarquer que si la tenue des Jeux commandait la mise en place de toute une gamme d'installations indispensables aux activités sportives, ces aménagements constituaient, pour les municipalités, une acquisition précieuse. En outre, a dit le ministre, ces manifestations importantes deviennent en quelque sorte un stimulant pour la collectivité canadienne, mobilisant pendant plusieurs jours son attention et éveillant chez un public, jusqu'alors insensible au sport amateur, un nouvel intérêt.

L'INDUSTRIE AIDE LES MALADES MENTAUX

L'industrie canadienne aide les malades mentaux en voie de réhabilitation par le moyen de contrats signés, d'un océan à l'autre, avec l'Association canadienne de la santé mentale. Cette Association, en effet, cherche du travail pour occuper les pensionnaires de ses centres de réhabilitation.

C'est ainsi qu'un sous-traitant de l'Énergie atomique du Canada, limitée (EACL), *Richards-Wilcox of Canada Ltd*, établi à London en Ontario, participe activement à ce programme thérapeutique. Récemment, l'entreprise *Richards-Wilcox* a fait nettoyer 300 supports de combustible irradié destinés à la centrale nucléaire Gentilly, laquelle est à la veille d'entrer en service dans la Province de Québec.

Le travail, qui consistait à enlever des dépôts de soudure et des éclaboussures, a été effectué de façon très satisfaisante par les pensionnaires du Centre de réhabilitation de London.

L'Association canadienne de la santé mentale possède trois centres de ce genre au Canada.

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT (1971)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé les résultats d'un relevé sur les projets d'immobilisation, pour 1970, de quelque 200 importantes sociétés au Canada. Cette enquête annuelle vise à fournir une indication préliminaire de la tendance probable des investissements du secteur privé au cours de l'année à venir.

L'enquête révèle que les sociétés en question ont l'intention de porter leurs dépenses en construction, en machinerie et en équipement nouveaux de 5,960 millions de dollars en 1970 à 6,607 millions en 1971, soit une augmentation d'environ 11 p. 100. Cette hausse prévue des investissements résulte principalement d'un fort accroissement des dépenses portant sur quelques projets de très grande enver-

sure dans le domaine des mines, des oléoducs, des gazoducs et des services d'énergie électrique. Dans d'autres secteurs importants tels que la fabrication, la production de pétrole et de gaz, les établissements financiers et le commerce au détail, les projets d'immobilisation n'affichent guère de changements.

Le champ de l'enquête a varié considérablement d'une région à l'autre. Par conséquent, il est impossible d'évaluer d'une façon précise les répercussions régionales. Les renseignements obtenus indiquent que les entreprises interrogées en Colombie-Britannique, y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, accuseront l'augmentation la plus forte des dépenses relatives aux usines et à l'équipement mis en service en 1971. Les investissements prévus au Québec et en Ontario semblent inférieurs à ceux de 1970 mais supérieurs à la moyenne générale du pays. Les investissements pour l'année prochaine dans les provinces de l'Atlantique et les Prairies semblent légèrement inférieurs à ceux de 1970. Ces tendances pourraient subir des modifications considérables si des sociétés que n'embrasse pas le présent relevé devaient mettre en oeuvre des projets majeurs.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE 1970

Au même moment l'an dernier, les sociétés interrogées prévoient augmenter leurs immobilisations de 14 p. 100. Les résultats du dernier relevé indiquent que les investissements réels en 1970 ont été quelque peu inférieurs à ceux projetés au départ. Dans certaines régions, la réalisation incomplète des projets est attribuable aux arrêts de travail mais, fait plus important encore, des programmes ont été ajournés et ont subi des coupures à cause des perspectives incertaines à long terme du marché, des problèmes suscités par des rentrées d'argent inférieures aux prévisions, et par les taux d'intérêt élevés.

Les investissements des 200 importantes sociétés représentent environ les trois cinquièmes des dépenses d'immobilisation non agricoles au Canada. Dans le passé les projets d'investissement de ces sociétés ont reflété de près les intentions des entreprises commerciales et industrielles au Canada en général. Cependant, comme les modifications enregistrées cette année par le relevé sont attribuables principalement à quelques projets particulièrement importants, ces résultats ne reflètent peut-être pas d'aussi près que ceux du passé les projets d'investissement des entreprises commerciales et industrielles dans leur ensemble.

Les projets d'immobilisation qui font l'objet du présent communiqué concernent seulement les secteurs importants des investissements privés. L'enquête ne tient pas compte des investissements des gouvernements, des institutions, des entreprises de l'agriculture et de la pêche. Comme ces derniers englobent près de la moitié de tous les investissements privés et publics faits au Canada, l'importance de leurs projets d'immobilisation influera fortement sur le niveau général des investissements en 1971.

PRÉVISION D'EXPANSION CONTINUE
 Dans l'ensemble, les résultats du relevé indiquent une expansion continue des immobilisations des entreprises en 1971. De plus, il semble que si le climat économique s'améliore, certains projets qui sont maintenant reportés à plus tard pourraient être relancés, ajoutant ainsi un nouvel élan aux investissements d'affaires.

EN MÉMOIRE D'UN GRAND ETHNOLOGUE ET EXPLORATEUR (Suite du numéro précédent)

...Jenness se défendit toujours d'être un archéologue, et pourtant il fit deux découvertes qui devaient se révéler fondamentales pour la compréhension de la préhistoire esquimaude; celles de la culture du Dorset dans l'Arctique oriental, et de la culture de l'ancienne mer de Bering, le stade le plus ancien de l'élément maritime de la culture esquimaude, qui, plus tard, s'étendit du nord de l'Alaska jusqu'au Canada et au Groenland pour former la base principale de la culture esquimaude moderne. La découverte de la culture Dorset a été l'un des faits les plus éclatants de l'apport scientifique dans l'histoire de l'archéologie américaine. Une collection d'artifacts mis au jour par des Esquimaux au Cap Dorset et à Coats, sur l'île Mansel, avait été envoyée au musée par la Gendarmerie royale. A l'examen, Jenness se rendit compte que ces objets formaient un mélange de culture Thulé, préhistorique et moderne, et qu'il s'en trouvait également d'autres, encore inconnus et étrangers. Ces derniers, de petites pointes de harpon très fines et d'autres objets en ivoire, en os et en pierre appartenaient, selon lui, à une phase nouvelle et distincte de la culture esquimaude, la culture du Cap Dorset, qui aurait précédé la culture Thulé préhistorique dans l'Arctique oriental. En se fondant sur cette petite collection d'objets qu'il n'avait pas découverts lui-même, il parvint non seulement à déterminer les principales caractéristiques de cette nouvelle culture mais également à établir son âge, sa distribution géographique, et son économie de base. Therkel Mathiassen, le célèbre archéologue danois qui avait fait de nombreuses fouilles dans l'Arctique canadien quelques années auparavant, avait découvert des artifacts du Dorset à plusieurs endroits mais les avait considérés comme des exemples locaux et spécialisés de la culture Thulé. Une vive opposition s'éleva contre la théorie de Jenness, mais des recherches ultérieures ont entièrement confirmé cette hypothèse et l'on reconnaît aujourd'hui la culture Dorset qui, d'il y a quelque 3,000 ans à il y a quelque 700 ans, s'est étendue de Terre-Neuve, en traversant l'Arctique canadien oriental, jusqu'au Groenland, comme étant le fondement autochtone de la culture esquimaude dans l'Arctique oriental...

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

En 1926, Jenness prenait la place d'Edward Sapir comme anthropologue en chef du Musée national du

Canada. En 1929, il représenta le Canada au Quatrième Congrès des sciences du Pacifique et, en 1933, il dirigea la section anthropologique du Cinquième Congrès des sciences du Pacifique. En 1938, il était délégué officiel du Canada au Congrès international des sciences anthropologiques et ethnologiques de Copenhague. Son exceptionnelle renommée d'anthropologue et la haute considération personnelle qu'il s'était acquise dans sa profession se reflètent dans son élection en 1937, à la présidence de la Société d'anthropologie américaine, en 1938 à la vice-présidence de la section H (anthropologie) de l'Association américaine pour l'avancement des sciences et, en 1939, à la présidence de l'Association anthropologique américaine. C'est également entre les deux guerres que Diamond Jenness mit au point la Loi sur les antiquités, qui s'est révélée si importante pour la protection des ressources archéologiques dans les Territoires du Nord-Ouest.

Diamond Jenness était membre honoraire de la Société royale de géographie du Danemark et membre de la Société royale de Nouvelle-Zélande et de la Société royale du Canada, Associé honoraire de l'Institut arctique d'Amérique du Nord, et membre de la Société américaine d'ethnologie. Comme membre de la Société royale de géographie du Canada, il reçut la médaille Massey en 1962. En outre, Jenness se vit décerner des diplômes *honoris causa* de plusieurs universités, soit celles de Nouvelle-Zélande, de Waterloo, de Carleton, de la Saskatchewan et de McGill. Enfin, cet homme tranquille fut nommé Compagnon de l'Ordre du Canada, la plus haute distinction de notre pays. En mars 1970, à la fin de l'hiver, le Gouverneur général, M. Roland Michener remit la médaille de l'Ordre à Mme Jenness au nom de son défunt mari en considération de "ses services dans le domaine de l'anthropologie, notamment en rapport avec la population indienne et esquimaude du Canada".

Diamond Jenness était un homme patient, sensible et extrêmement modeste, mais en même temps, courageux, dynamique et plein de ressources lorsqu'il s'agissait de se battre pour une cause qu'il estimait valable. Sa générosité et sa considération pour ses confrères plus jeunes étaient sans limites. Il avait une grande force de caractère, une intégrité et une ténacité farouches dans la poursuite de ses desseins, caractéristiques d'autant plus admirables si l'on songe aux fins désintéressées auxquelles elles étaient appliquées. Générosité, courage, intégrité, ce sont là les principaux traits de caractère qui ont dû le faire aimer de ses amis indiens et esquimaux et ont assuré le succès de son travail parmi eux. Des qualités comme celles-là, plus encore que ses distinctions professionnelles, et les services admirables qu'il a rendus à son pays, nous font chérir la mémoire de cet homme exceptionnel.

REMETTONS LA POLLUTION À SA PLACE (Suite de la p. 2)

Il y a partout en URSS des preuves de pollution. Des usines de pâte à papier sont en train de souiller le lac Baikal. Des usines de produits chimiques ont endommagé les populations d'esturgeons de la Volga. Les déversements de mazout sont chose courante dans la mer Caspienne. Des populations entières ont vu leur eau potable contaminée par l'industrie lourde. En d'autres termes, c'est l'innocent qui paiera la note, en URSS. Les coûts inhérents à la pollution n'ont pas davantage été circonscrits en régime capitaliste qu'ailleurs...

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'occasion, les relations entre le Canada et nos voisins d'outre-frontière ont été tendues. C'est que les industries chez l'un, par leur manque de précautions, laissaient s'écouler leurs effluents, causant ainsi des dégâts considérables de l'autre côté de la frontière. Rien de tel ne se serait produit, si l'on avait recyclé les effluents à l'intérieur des usines. Sachons profiter de l'expérience et ne pas répéter cent fois les mêmes erreurs.

Le cas de la fonderie de Trail est un exemple typique des années 1920. Des gaz toxiques en provenance de l'importante fonderie de plomb et de zinc du sud-est de la Colombie-Britannique furent emportés jusqu'aux forêts de Washington et de l'Idaho dont ils firent mourir les arbres par millions, ce qui donna lieu à l'érosion des sols et à la disparition de sites incomparables. Aussi les relations entre nos deux pays se sont-elles rapidement détériorées. Washington communiqua aussitôt avec Ottawa, qui, à son tour, s'adressa à la *Consolidated Mining Smelting Company (COMINCO)* qui dut rapidement changer ses méthodes.

Un changement de méthode impliquait la réutilisation des déchets. La *COMINCO* prit donc la décision de transformer ses gaz en quelque chose d'utile: Elle en fit des engrais. Dès lors, les engrais constituent un article important d'exportation de l'ouest du Canada vers le nord-ouest des États-Unis.

Voilà comment nous sommes devenus de bons voisins. La *COMINCO* a conservé son anhydride sulfureux à l'intérieur de ses fonderies et, en utilisant du phosphate naturel comme neutralisant elle tira des fumées de ses usines des engrais synthétiques très utiles aux plantes et végétaux. La technologie et l'industrie triomphaient. Ce bon voisinage de part et d'autre devait à la longue profiter à tous.

Je pourrais citer une foule d'exemples où l'industrie d'un pays a été à l'origine d'un problème de pollution dans le pays voisin. Certaines de ces situations particulièrement graves ont été réglées à la

satisfaction de tous, mais d'autres traînent depuis des années. Je songe, par exemple, aux usines de traitement du nord du Maine. Les effluents de ces usines, chargés d'amidon et de fibre, se sont écoulés pendant longtemps dans les eaux de la rivière Saint-Jean et, ce faisant, ont contribué à la destruction du saumon remontant les rivières du Nouveau-Brunswick. Apparemment, nous n'avions aucun moyen d'en arrêter le cours, aussi nos relations en ont-elles souffert.

Le lac Érié est moitié canadien, moitié américain, mais, à l'heure actuelle, ni le Canada ni les États-Unis n'en sont bien fiers. Il est devenu, en effet, un immense cloaque pour les industries implantées au coeur de l'Amérique du Nord. Les eaux du lac Érié depuis des années subissent les effets de la pollution. Aux dires de certains, leur sort est fixé...

Le recyclage des effluents fait toute la différence, surtout s'il est effectué à l'intérieur de l'usine. Les grosses industries peuvent s'installer à proximité des petites sans bouleverser l'environnement de ces dernières. Les gens peuvent habiter près des usines, et les petites localités peuvent survivre à côté des grandes métropoles.

Ainsi en est-il des pays. Que l'on répande toutes sortes de choses dans l'air ou qu'on les déverse dans les eaux et bientôt on assiste à une levée de boucliers. Empressez-vous de réutiliser vos effluents et les plaintes cesseront. Vos qualités, comme les nôtres, seront d'autant plus évidentes. Nous deviendrons de meilleurs voisins, à coup sûr, si nous prenons des précautions de ce genre.

Au début des années 1950, j'ai eu sous la main un petit livre intitulé *Good Fences make Good Neighbours*, dans lequel l'auteur, Joseph Barber, bien connu aux États-Unis, disait justement, qu'il était bien préférable de parler franchement que de tourner autour du pot, et de garder l'esprit lucide plutôt que de penser dans le vague.

Je préconise le langage direct, l'esprit lucide. Je veux que le Canada conserve ses éléments de pollution chez lui et que les États-Unis en fassent autant. Le recyclage à l'intérieur de l'usine est un excellent moyen d'y arriver, tant pour les industries que pour les pays. Vous en conviendrez, je l'espère.

Pour l'essentiel, mon message est celui-ci. Nous nous devons de ne pas laisser s'échapper indûment les éléments de pollution fabriqués par l'homme. Nous nous devons encore de conserver toute matière toxique à l'intérieur des usines. C'est de bon conseil au point de vue économique, mais essentiel au point de vue écologique. Sur le plan biologique, nous n'avons pas le choix. Notre environnement est trop précieux et la "qualité de la vie", partout dans le monde, trop importante pour que nous desservions l'humanité en ne remettant pas la pollution à sa place.